

MANIFESTATION SPORTIVE

Sur la voie publique
Sans véhicules terrestres à moteur
(pédestre, cycliste, équestre, multi-sports...)

SANS

chronométrage ou classement
et horaire fixé à l'avance

JUSQU'À

100 participants

SUPÉRIEUR

à 100 participants
- cyclisme : cerfa 15826*01
- hors cyclisme : cerfa 15825*01

AVEC

chronométrage ou classement
- course cycliste : cerfa 15827*01
- hors cyclisme : cerfa 15824*01

RIEN À
DÉCLARER

DÉCLARATION
1 MOIS AVANT

DÉCLARATION
2 MOIS AVANT